



En route vers l'interdiction des armes nucléaires

L'ambassadrice costaricaine, M^{me} Elayne Whyte Gomez, présidente de la Conférence de négociations, a présenté le 22 mai à l'ONU le projet de convention d'interdiction des armes nucléaires qui servira de base aux discussions qui se déroulent du 15 juin au 7 juillet à New York.

Le projet de traité reflète les discussions qui se sont déroulées lors de la première session de négociations en mars dernier (cf. *Abolition* n° 265). Les 21 articles contenus, interdisent la possession, la fabrication, le transfert, l'usage, etc., « des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs » ainsi que l'aide ou l'incitation de quiconque à poursuivre de telles activités. Les obligations qui découlent de cette interdiction — comme, par exemple, la vérification confiée à l'AIEA, le suivi du traité... — figurent dans le texte proposé. Il est regrettable toutefois que l'interdiction de financement ne soit pas explicitement précisée.

Bien des points sur le fonctionnement du traité — avec la tenue régulière de réunions des États membres, l'assistance aux victimes, la coopération internationale pour la mise en œuvre des obligations —, s'appuient sur l'expérience acquise des traités précédents comme ceux sur l'interdiction des mines antipersonnel ou des bombes à sous-munitions.

Le préambule insiste de manière claire sur l'enjeu humanitaire et le respect du droit international. Il réaffirme l'importance du Traité de non-prolifération, qu'il s'agit non pas d'affaiblir, mais au contraire de renforcer en mettant en œuvre l'article VI qui justement prévoit « la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée » et le « désarmement nucléaire » afin de renforcer la sécurité humaine.

Gageons que durant les 3 semaines de négociations à venir, les discussions seront denses et différents amendements viendront préciser, améliorer le texte avant que celui-ci ne soit soumis à l'adoption de l'Assemblée générale de l'ONU. L'absence des États nucléaires ou alliés devrait éviter qu'il soit dénaturé. Reste qu'il s'agit-là bien d'une difficulté à laquelle la campagne internationale ICAN va devoir se confronter une fois le traité entré en vigueur : faire entrer les puissances nucléaires dans un processus d'élimination, au risque sinon qu'il reste lettre morte et que la dynamique autour de l'impact des armes nucléaires et de leurs conséquences humanitaires ne s'essouffle.

Certes, à l'heure où nous bouclons ce numéro, le nouveau président n'est pas encore allé parader à l'île Longue sur

un sous-marin nucléaire ou à Istres sur un Rafale de la Force aérienne stratégique. Mais cela ne saurait tarder, tant il se veut un « président jupitérien », selon l'expression qu'il a savamment distillé à plusieurs reprises. D'ailleurs, lors de son intronisation le 14 mai 2017, il a immédiatement enfilé le costume de chef des armées : défilé sur les Champs-Élysées sur un véhicule militaire, déplacement auprès des soldats blessés dans les interventions extérieures, avant d'annoncer qu'il rendra visite aux forces armées au Mali. Sans oublier le traditionnel transfert des « codes nucléaires » lors de l'entretien avec le président sortant. La nomination de l'ancien ministre de la défense aux affaires étrangères manifeste également la vision d'un président détenteur de la puissance.

Un processus ouvert aux puissances nucléaires

Et — ironie des agendas — le lendemain de la publication du projet de traité d'interdiction, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat se réunissait pour adopter le rapport de la mission d'information sur *La modernisation de la dissuasion nucléaire*. Ce rapport doit servir de base

aux travaux de la prochaine loi de programmation militaire qui doit entériner le renouvellement des deux composantes de la force de frappe... Contrairement aux pratiques habituelles, le rapport n'a pas encore été rendu public suite à son adoption, mais le sera seulement fin juin faisant l'objet, d'après les services du Sénat interrogés par nos soins, d'une « relecture approfondie »...

En effet, dans le précédent rapport sénatorial (n° 668 du 12 juillet 2012, page 37) s'était glissé une phrase indiquant : « S'il nous fallait dessiner aujourd'hui un format d'armées partant de zéro, il est fort probable que la nécessité d'acquiescer une force de frappe nucléaire, avec de surcroît deux composantes, ne ferait pas partie de nos ambitions de défense. Nous concentrerions vraisemblablement nos efforts pour contrer des cyber-attaques, la grande criminalité ou les groupes terroristes agissant sur notre territoire. »

Les autorités seraient-elles inquiètes à ce point — à l'heure où la communauté internationale s'apprête à interdire les armes nucléaires — qu'une phrase similaire puisse se glisser laissant entendre une remise en cause possible de la force nucléaire française par la nouvelle assemblée parlementaire élue en juin ?

Patrice Bouveret

Du 6 au 9 août 2017, quatre jours pour le désarmement nucléaire



Action le 6 août 2016 devant le siège des Républicains à Paris

Cette année 2017 un tournant historique se profile : un traité d'interdiction des armes nucléaires est en préparation à l'ONU.

Du 6 au 9 août vous êtes invité-e-s à participer à 4 jours d'action pour interpeller l'opinion publique et les médias afin que la France participe au processus d'interdiction et en solidarité avec les victimes du nucléaire. Pendant ces 4 jours, de nombreuses personnes jeûneront et mèneront des actions à Paris, Dijon, Montpellier, Tours, Bordeaux, Brest, Cherbourg et aussi en Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Togo...

PROGRAMME ET INFORMATIONS PRATIQUES :

www.vigilancehiroshimanagasaki.com

CONTACT ET INSCRIPTION : abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr

PROLIFÉRATION

Quand l'Inde enrichit son uranium militaire grâce à la France...

La France affirme haut et fort son attachement à la lutte contre la prolifération nucléaire... Une position affichée vis-à-vis de l'Iran ou de la Corée du Nord, mais pas pour l'Inde !

Déjà le précédent gouvernement a accepté en septembre 2016 de vendre à l'Inde 36 Rafale, alors que le Premier ministre indien affirmait haut et fort dans la presse qu'il avait choisi cet avion de combat en raison de ses capacités à larguer des bombes atomiques !

L'Inde depuis les années 2000 a mis en place dans le plus grand secret jusqu'à ces toutes dernières années, une usine d'enrichissement de l'uranium à des fins militaires. Or, en avril 2015 l'entreprise française Alstom dévoilait un contrat de 8,5 millions d'euros pour la fourniture d'un transformateur électrique pour cette usine d'enrichissement... Et ce 5 jours après que la France a déposé devant la Conférence du désarmement à Genève son projet de traité interdisant la production des matières fissiles à des fins militaires !

Gageons que le Premier ministre indien, M. Modi est sorti rassuré de son entrevue vendredi 2 juin avec Emmanuel Macron sur la poursuite des contrats... **P. B.**

Suivre les travaux de l'ONU...

Trois membres de l'association vont participer aux négociations à New York pour suivre l'avancée des travaux de l'ONU sur la convention d'interdiction aux côtés des membres de ICAN. Des comptes rendus et des vidéos seront régulièrement publiés sur le site de ICAN FRANCE : <http://icanfrance.org/>

En anglais, des comptes rendus quotidiens seront également diffusés par Reaching Critical Will : <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/nuclear-weapon-ban>

ACTION DE VIGILANCE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

Vendredi 7 juillet 2017

**jeûne et présence d'interpellation
devant le ministère des Armées à Paris**

- de 8 h à 9 h, entrée du ministère, 60 boulevard du Général de Gaulle (M° Balard) ;
- entre 9 h et 12 h, rendez-vous au café-tabac « Le Balard », angle place Balard et avenue Félix-Faure ;
- de 12 h à 13 h, entrée du ministère ;
- de 16 h à 17 h, entrée du métro Balard.

En soutien à l'action non-violente sur place, vous êtes invité-e-s à jeûner sur votre lieu de vie ou à être en union de pensée avec les jeûneurs.

Dans un cas comme dans l'autre, faites-le savoir la veille à :

marie-claude.thibaud@wanadoo.fr ou au 06 71 60 05 46

Retrouvez les photos des précédentes actions : <https://goo.gl/photos/kFF35fCw1Z4hkruU7>

Abolition est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directeur de publication : Jean-Pierre Dacheux • ISSN 2554-3407 • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution